



Société Anonyme au capital de 17 545 408 €
Siège social : 2, avenue de l'Ouest Lyonnais
MESSIMY (69510 - Rhône)
967 504 697 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2025

Réponses aux questions écrites des actionnaires

A l'occasion d'une Assemblée Générale, des questions écrites peuvent être adressées à la Société dans les conditions établies par la loi. Conformément à la législation en vigueur, la réponse à une question est réputée donnée dès lors qu'elle figure sur le site Internet de la Société préalablement à la tenue de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a reçu des questions écrites de la part d'un actionnaire.

Les réponses figurant ci-dessous sont apportées par la Présidente du Conseil d'Administration et le Directeur Général, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, conformément à l'article L225-108 du Code de commerce.

1. Quel est l'état des lieux d'arrivée et quelles sont les priorités stratégiques du nouveau Directeur Général, Monsieur Pascal Houdayer ?

L'objectif de la nouvelle Direction Générale, validée par le Conseil d'Administration, est de permettre au Groupe BOIRON de devenir l'un des leaders mondiaux de la Santé Intégrative, en favorisant l'accès au plus grand nombre à des solutions de santé sûres et efficaces.

La Direction Générale entend pour cela s'appuyer sur plusieurs leviers : Modernisation de l'offre, Innovations et Croissance externe, notamment dans le domaine du cannabis thérapeutique.

2. Lors de la dernière assemblée générale, le management indiquait ne pas prévoir de nouveau projet de réorganisation (source : réponses aux questions écrites des actionnaires, AG du 23/05/2024). Comment expliquez-vous ce changement décisionnel majeur - aussi bien d'un point de vue financier que social - en à peine six mois (communiqué du 21/11/2024) ?

Le déremboursement de l'homéopathie en France en 2020 a entraîné une baisse majeure des ventes des médicaments homéopathiques à nom commun sous forme de tubes et doses, lesquels étaient jusqu'alors principalement prescrits par les médecins. Cette décision gouvernementale avait déjà nécessité une réorganisation très importante en 2021, associée au départ de plus de 500 personnes. Pour autant, les effets du déremboursement ont continué d'engendrer des baisses supplémentaires de la prescription médicale et notamment des préparations magistrales, lesquelles ont nécessité d'étudier différentes hypothèses. A la date de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 23 mai 2024, aucun nouveau projet de réorganisation n'était arrêté ou engagé. Ce n'est que dans les mois suivants, à la lumière de la persistance des effets défavorables du déremboursement, que la décision de mettre en œuvre un nouveau projet de réorganisation a été prise.

3. BOIRON USA représente 23,3% du chiffre d'affaires du groupe (source : P.15 Rapport Financier Annuel 2024). Quelles mesures de mitigation des risques envers la zone ont été mises en place dans le nouveau contexte douanier en particulier ? Quelles sont les ambitions du groupe dans cette zone ?

À ce jour, aucun élément tangible et concret ne permet de déterminer avec certitude si les médicaments et produits commercialisés par BOIRON aux États-Unis d'Amérique seraient directement concernés, par une éventuelle hausse des droits de douane ni même son ampleur. Néanmoins, ce risque est parfaitement identifié et fait l'objet d'un suivi attentif et constant par la Société. Les Laboratoires BOIRON travaillent sur plusieurs scénarios, afin de pouvoir réagir rapidement et limiter au maximum les impacts potentiels sur l'activité.

Cette zone demeure stratégique pour le groupe et tout est mis en œuvre pour garantir la continuité de l'activité et la pérennité de la présence de BOIRON sur ce marché.

4. **Malgré un chiffre d'affaires en hausse, la zone Amérique du Nord affiche une perte opérationnelle de 491 k€ et une perte nette de 450 k€ en 2024, contre un résultat opérationnel de 5,771 M€ et un résultat net de 3,736 M€ en 2023. Quelles sont les raisons de cette dégradation significative des résultats ?**

Les données mentionnées dans cette question sont relatives aux résultats locaux des entités, qui sont impactés par les facturations intra-groupe. La contribution au groupe de la zone Amérique du Nord continue de progresser en 2024, tout comme son chiffre d'affaires.

5. **Pouvez-vous revenir sur le changement de business model en Asie qui a pénalisé les coûts (préparation et distribution + promotion, source : P.10 du RFA 2024) ? Quelle est l'ampleur des coûts supplémentaires en 2024 ? D'autres coûts sont-ils attendus sur les exercices à venir ? Cela est-il entièrement lié à la conclusion du pacte d'actionnaire prévoyant une option de vente pour HK CALENDULA MANAGEMENT avec une obligation de rachat par BOIRON société mère des titres BOIRON Asia détenus par HK CALENDULA MANAGEMENT, à horizon 2030 (et à la constatation d'une dette financière liée de 3 513 K€ dans les comptes de Boiron) ? Des impacts sont-ils redoutés concernant l'activité dans la zone ?**

Le changement de business model en Asie a consisté à évoluer vers un modèle d'internalisation de la distribution des produits BOIRON en Chine (au lieu d'avoir recours à un distributeur tiers). Ce changement de modèle, intervenu mi 2024, entraîne effectivement, à date, une hausse des coûts opérationnels, tout en permettant de générer une hausse du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel.

La conclusion du pacte d'actionnaires prévoyant une option de vente pour la société HK CALENDULA MANAGEMENT n'a pas d'impact sur ces résultats. L'Asie est une zone d'activité assez récente pour le Groupe et nous restons vigilants et prudents quant à de possibles évolutions pouvant avoir un impact sur nos activités.

6. En mars 2023, BOIRON avait investi 5 M€ dans la société AVEXTRA AG sous forme de prêt convertible en actions, effectivement converti en novembre 2023 et résultant en la détention de 5,14% du capital de cette société. En juin 2024, BOIRON a de nouveau placé 900 K€ sous forme de prêt convertible en actions dans cette société (source : P. 173 RFA 2024). Quels sont les premiers retours concernant ces investissements ? La société BOIRON investit-elle autrement dans le CBD / Cannabis thérapeutique ? D'autres investissements dans AVEXTRA AG sont-ils attendus ? Quelle est la situation financière de cette société ?

Le CBD et le cannabis thérapeutique constituent des axes de développement pour l'entreprise, qui étudie différentes hypothèses de développement dans ce domaine.

A date aucun nouvel investissement n'est prévu dans AVEXTRA.

Nous ne sommes pas autorisés à donner de plus amples informations sur la situation financière d'AVEXTRA.

7. L'une des hypothèses des projections financières présentes dans la note d'information établie par BOIRON DEVELOPPEMENT prévoyait des investissements en moyenne de 5,5% du CA sur la période 2023-2027 (source : P.37 Note d'information établie par la société BOIRON DEVELOPPEMENT). Les investissements effectivement réalisés sont significativement sous ces niveaux en 2023 et 2024. Le management s'attend-t-il donc à une accélération importante ? Si oui, à quel horizon ?

Cette question ne relève pas de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

8. Concernant la convention réglementée avec BOIRON DEVELOPPEMENT, comment expliquer le si faible écart de montant décaissé par Boiron entre 2023 et 2024 (respectivement 1 186 296 € et 1 369 082 €), alors que la convention n'a concerné qu'un peu plus de 2 mois seulement en 2023, contre une année pleine en 2024 ? Quels ont été les changements dans les prestations apportées par BOIRON DEVELOPPEMENT au profit de BOIRON en 2024 ? La société BOIRON a-t-elle récupéré en 2024 la charge de prestations auparavant réalisées par BOIRON DEVELOPPEMENT en 2023 ?

Il n'y a pas eu de changement dans les prestations apportées par BOIRON DEVELOPPEMENT depuis la mise en place de la convention. Conformément aux dispositions de la convention et à la présentation qui en est faite dans le rapport des commissaires aux comptes à son sujet, les prestations refacturées concernent notamment, mais sans que cette liste soit exhaustive : Services administratifs, Ressources humaines, Comptabilité, Conseil juridique, Informatique, Stratégie commerciale et marketing.

La société BOIRON n'a pas récupéré en 2024 une charge liée à des prestations auparavant réalisées par BOIRON DEVELOPPEMENT. En 2023, BOIRON a dû assumer des frais exceptionnels liés à la mise en place de cette convention avec la nouvelle holding animatrice de groupe.

9. Des actions de performance ont été récemment émises par BOIRON DEVELOPPEMENT (source : PV AGE BOIRON DEVELOPPEMENT du 22/04/2025). Les actionnaires de BOIRON doivent-ils s'inquiéter d'un changement majeur de gouvernance chez BOIRON DEVELOPPEMENT qui impacterait de fait, la gouvernance de leur société ?

Cette question ne relève pas de l'ordre du jour de cette Assemblée Générale.

10. Plusieurs décisions prises depuis l'OPA semblent défavorables aux actionnaires minoritaires : arrêt du contrat de liquidité, fréquence de communication financière réduite et arrêts des conférences téléphoniques. L'ensemble du conseil d'administration, en particulier les membres indépendants, est-il favorable à ces décisions ?

BOIRON et son Conseil d'Administration (en ce compris ses membres indépendants) sont attentifs au respect du principe d'égalité entre les actionnaires de la société. La Société s'attache à se conformer rigoureusement aux obligations légales et réglementaires relatives à l'information à fournir aux actionnaires des sociétés cotées. Notre Société continue ainsi à publier à échéance régulière des communiqués financiers et peut être également amenée à diffuser de l'information permanente, disponible sur son site web dédié www.boironfinance.fr.